

1901 : Un manduellois député !

Lorsque François naît le 14 avril 1866 dans la petite maison de l'impasse de la rue de Turenne où habitent Etienne Fournier et son épouse Marie Peyras, nul dans Manduel ne peut s'imaginer qu'il « montera un jour à Paris ».

Ces Fournier sont une famille de cultivateurs bien modestes et ne voient pas pour leurs enfants un avenir au-delà des limites du village. François va à l'école de garçons qui se situait alors rue Pasteur (bâtiment où est installée la crèche Les Calinoux). Il y reçoit l'enseignement des frères des Ecoles Chrétiennes. Il ne semble pas très attiré par les travaux de la terre, mais s'intéresse particulièrement à ce que fait le forgeron, les bruits du marteau sur l'enclume, le feu qui rougeoit au fond de la forge lorsque l'apprenti tire sur la chaîne du gros soufflet. Cela le passionne à un point tel qu'on le retrouve à l'âge de 17 ans à Nîmes et à Courbessac où il se lance dans l'apprentissage du métier de forgeron, mais aussi d'ajusteur. C'est décidé ! François ne reviendra pas à la terre. Une fois son apprentissage terminé, il décide d'entreprendre son « tour de France », pour mieux connaître son métier, mais aussi pour voir ailleurs quelle est la condition de travail des ouvriers. Déjà l'esprit du syndicalisme germe en lui. Il prend son bâton, son sac, dit au revoir à la famille et se dirige vers Lyon. Dans cette grande ville, il est reçu « Compagnon du Devoir » et prend pour nom « Languedoc-le-Résolu ». Il commence son périple par la Bourgogne, séjourne à Chalon-sur-Saône, Dijon, Gray va jusqu'à Paris et, s'il connaît bien la « pénibilité du travail, il découvre des conditions de vie douloureuses et même la misère.

Le syndicaliste s'affirme

François, port accomplir son service militaire, comme tous les jeunes gens de son âge. A son retour, il cherche à s'installer dans le midi. C'est ainsi qu'en 1891, on le retrouve en Arles dans les ateliers de construction maritime Satre et Cie. Les discussions vont bon train dans ces ateliers ; François « gratouille clair et sympathique » à n'aucune peine à convaincre. Il est maintenant bien connu dans la ville d'Arles où il fonde avec quelques camarades, un groupe socialiste qui se donne pour nom : « Le Réveil Socialiste » qui prend rapidement de l'extension et d'importantes réunions politiques s'organisent.

Bien évidemment cette situation n'est pas vue d'un bon œil par le patron des ateliers de construction maritime, qui le licencie à cause de son militantisme. François ne se tient pas pour battu, il intente un procès à son employeur et le fait condamner pour renvoi abusif. Il entre alors aux ateliers des chemins de fer de la Camargue, où il poursuit son action syndicaliste et crée le journal « Le Travailleur » dont il est le principal rédacteur, prend part à la fondation du Syndicat des Employés de chemin de fer qui le délègue pour le représenter au Congrès de Paris.

François Fournier épouse à Boulbon Marie Martin et se fixe dans ce village où il s'installe à son compte comme maréchal-ferrant. De cette union naîtront trois filles : Suzanne, Aline et José. C'est l'aînée Suzanne, la poétesse qui restera jusqu'au bout très proche de son père. Il continue sa propagande socialiste, organise des réunions dans des villages environnants, Aramon, Beaucadre, Tarascon, etc. Non content de prendre la parole dans ces rassemblements, il prend aussi la plume et écrit dans divers journaux de gauche : « Le Combat social » de Nîmes, « Marseille socialiste » et « Le Petit Provençal » de Marseille et diffuse ses opinions et sa pensée bien au-delà du Midi, à Lyon dans « L'Avénir des Travailleurs » et « Le Peuple », jusqu'à Paris dans « L'Avénir Social » et « Le Parti ouvrier ».

François Fournier se lance dans la politique

Lors des élections législatives de 1898, François Fournier est désigné par le parti socialiste comme candidat dans la 1^{re} circonscription de Nîmes. Bien qu'ayant obtenu une forte majorité au premier tour, il se retire laissant le champ libre au républicain Delon-Soubeyran et permet son élection contre M. le Comte de Bernis, député sortant, royaliste. Pour l'anecdote, c'est ce même Comte de Bernis qui, quelques mois plus tôt, lors d'une séance houleuse à la Chambre des députés sur l'affaire Dreyfus, avait bondi à la tribune pour frapper Jaurès. Quant à Delon-Soubeyran on lui prête ce lapsus : le député se plaignait, dans les couloirs de la Chambre, « d'un ongle incarné qui lui rentrerait dans la chair ». – « C'est un pléonasme ! » lui fit remarquer un collègue charitable. Le mot n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd ; le lendemain, il racontait à tout venant qu'il souffrait d'un « pléonasme ».

Trois ans plus tard, suite au décès de Delon-Soubeyran le 17 décembre 1900, François Fournier se présente à nouveau aux élections de 1901, toujours en tant que socialiste dans la même circonscription. La campagne électorale bat son plein et les journaux de droite soutenant le Comte de Bernis et ceux de gauche soutenant François Fournier font feu de tout bois et tirent à boulet rouge sur le candidat de son opposition.

« Le Combat social », journal nîmois de gauche, soutient bien évidemment la candidature de François Fournier, dix jours avant les élections, dans l'édition du 26 janvier 1901 on peut lire ce portrait d'un lyrique certes suranné, mais flamboyant :

Il est parti, du pas lourd et rythmique des travailleurs, pauvre - de la pauvreté de sa race - mais riche en féconds espoirs... Il a marché confiant et fort vers le soleil de justice - le rouge soleil que tant de misères et de honte ont empoisonné... Et, sur sa route à l'appel de son verbe, les fronts graves, les fronts des vaincus se sont relevés ! Il a fait passer le souffle de son âme de luteur et d'apôtre sur ces âmes engourdies, sur ces cerveaux trop longtemps comprimés et, comme sous les vents frémissent les épis, il a senti frissonner toute une moisson humaine...

Et l'étape lui parut courte, et les ronces ne le blessèrent point au passage, et la poussière du chemin lui fit un aureole d'argent, et les voix rudes des travailleurs après qu'il eut parlé, claironnèrent aux quatre vents de sa doctrine : 1898, 1901 !

Quel changement ! Quel triomphe ! Poissance irrésistible de l'idée ! Victoire éclatante du verbe !

Jean des ARMAS

François Fournier député

Au soir du 3 février la victoire du socialiste François Fournier est proclamée : par 8792 voix, contre 6712 au candidat royaliste M. le Comte de Bernis. Le lendemain, les journaux de gauche explosent de joie, tout comme les « rouges » de Manduel qui se montrent très fiers de l'élection de ce fils de paysan de Manduel. Ce fils de paysan fera son chemin, il est maintenant lancé dans le monde politique. Aux élections suivantes il sera élu chaque fois au second tour : en 1902 par 9.654 voix contre 9.566 à Joseph Ménard ; en 1906 (Socialistes unifiés) par 9.385 voix contre 8.699 à Joseph Ménard ; en 1910 (Républicain socialiste) par 8.129 voix contre 8.103 à Ernest Magne ; en 1914 (Républicain socialiste). François Fournier occupera sa place de député durant dix-huit ans.



(Document B.N.F.)

Pour lui, la vie va littéralement changer, adieu enclume, soufflet et marteau, après s'être impliqué dans la vie syndicaliste tout en tenant la forge à Boulbon, il veut à 35 ans, s'engager pleinement dans la vie politique. Il faut dire aussi que, dans la vie privée des événements sont survenus. Aline, a épousé un russe blanc et le couple s'est installé à Gand (Belgique). D'autre part, les allées et venues entre le midi et Paris ne sont pas encore très aisées en chemin de fer. Pour éviter ces contraintes et suivre plus facilement les débats à la Chambre des députés, François Fournier et sa fille Suzanne s'installent à Paris au 42 bis, avenue de Suffren dans le quinzième arrondissement. Il profite des quelques moments de liberté que lui concède son investissement de député, pour reprendre le chemin des études, chemin qu'il n'avait pas suivi longtemps étant enfant. Il s'inscrit à la Faculté de Droit de Paris, on le voit, cartable sous le bras, se mêler aux jeunes étudiants et, à 40 ans il obtient son titre d'avocat. Il s'inscrit aussitôt à la Cour d'Appel de Paris. François Fournier ne se contentera pas de plaider à Paris. Fin mars 1916, il vient à Montpellier défendre un négociant accusé d'avoir livré des marchandises impropres à la consommation. En face de lui, représentant le ministère public se trouve Falgaïrolles. Dix-huit ans plus tôt, ils s'étaient violemment affrontés lors de la campagne pour les élections législatives. Là, dans le prétoire ils échangent leurs arguments d'une façon plus posée. Par sa brillante plaidoirie, François Fournier assure la relaxe de son client, son acquittement complet, sans frais ni dépens.

Installé dans la capitale, notre manduellois n'oublie ni son village, ni ses origines méridionales. Il répond aux invitations des fêtes et banquets organisées par les diverses associations de méridionaux, comme les Enfants du Gard, le Gard à Paris ou La Brandade où il rencontre entre autres les félibres gardois Baptiste Bonnet de Bellegarde et Michel Pons de Boulargues.

En ces premières années du XX^{ème} siècle, les rapports entre la République française et le Vatican sont de plus en plus tendus. En 1904, les députés votent la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican. Depuis son élection à la Chambre de députés, François Fournier ne cachait pas ses opinions anticléricales, depuis fort longtemps il appelle les curés les « sacs à charbon ». Dès 1903, il les affiche au grand jour en proposant d'opérer des retenues sur les traitements des cardinaux, archevêques, évêques et curés, pour venir en aide aux pêcheurs bretons victimes du chômage. Quelques années plus tard, il intervient pour la suppression de l'enseignement congréganiste.

Lors de la présentation du projet de loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat par Aristide Briand, la Chambre s'enflamme, le monarchiste Georges Berry, l'abbé Gayraud démocrate-chrétien attaquent avec force l'extrême gauche. Sur les bancs de la gauche, ceci est considéré comme une déclaration de guerre, Jean Codet, député de la Haute-Loire va chercher à la bibliothèque de l'Assemblée, un Syllabus écrit par le pape Pie IX en 1867, qui prouve l'opposition de l'Eglise aux droits de l'homme, et François Fournier enfonce le clou en annonçant qu'un prêtre, dans la « Dépêche de Toulouse », a déclaré « vouloir armer les catholiques français contre les républicains, de cent mille fourches de fer ».

Une fois la tempête calmée, François Fournier se lance dans d'autres débats et défend âprement les conditions de travail de ses anciens camarades, forgerons et maréchaux-ferrants. Malgré son implication dans les débats à la Chambre des députés, François Fournier défend notre région et n'oublie surtout pas Manduel, où il est présent, le 10 octobre 1909 lors de l'inauguration très officielle de l'école de garçons par Gaston Doumergue, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. On verra le député François Fournier à Manduel lors d'une inauguration beaucoup plus intime, le 13 janvier 1911 celle de la Maison du Peuple (voir article page 2). Il s'occupe activement de nombreux autres villages du Gard : « Sur l'intervention de M. François Fournier, député du Gard, le ministre du Travail vient d'accorder une subvention de deux mille francs à titre d'encouragement à l'Association coopérative de production vannière d'Aramon. » Il se déplace aussi pour de nombreuses réunions politiques.

A la fin du mois de mars 1913, lorsque le ministre Barthou propose de porter le service militaire à 3 ans, François Fournier (Républicains Socialistes) vote contre avec les autres députés gardois Hubert Rouger (Parti Socialiste) Adéodat Compère-Morel (Parti Socialiste Unifié), et Marius Devèze (Républicains Socialistes). Quelques mois plus tard, à la Chambre des députés lors de la discussion sur les moyens à mettre en œuvre contre l'alcoolisme, François Fournier, qui était alors secrétaire de la commission de l'Agriculture, fait une brillante intervention dont voici quelques extraits :

« L'abolition du privilège des bouilleurs de cru, l'alcool monopole de l'Etat, la limitation des débits de boisson, voire même la suppression de l'absinthe sont autant de moyens empiriques qui ne feraient pas qu'il y eût un alcoolique ni un ivrogne de moins. »

« ...La chose la plus essentielle pour une société civilisée est d'arriver à obtenir la plus grande somme de dignité. Pour le faire comprendre, il faut élever

l'esprit, le cultiver, lui montrer la voie de l'honneur en lui donnant un sentiment de dignité...

« ...améliorer la classe ouvrière et la faire profiter de merveilleux instruments de travail permettant de produire mieux et plus vite. Cela devrait donner plus de repos, plus de loisir et plus de bien être... »

Le regard qu'il a porté sur le milieu viticole et sur le monde ouvrier, sur son département du Gard, ne l'empêche pas de voir beaucoup plus loin. Il s'inspire même de certains événements internationaux qui risquent de mettre en péril la sécurité du monde. C'est ainsi que les 5 et 19 juin 1913, il soutient devant la Chambre des Députés « ... la proposition de résolution initiant le gouvernement à prendre l'initiative de négociations diplomatiques, en vue d'emmener l'organisation d'un Parlement international ayant pour objet d'élaborer une législation pour tout ce qui a trait aux rapports de droit entre les nations, d'établir des règles d'après lesquelles seront solutionnés les conflits internationaux et de fixer aussi des mesures propres à limiter les armements... ». Plus loin, dans son intervention il a ses paroles visionnaires : « ... nous vivons des périodes angoissantes et nous sommes toujours en butte aux trames mortelles des visions effroyables d'une guerre menaçante... »

Le dernier mandat

Les craintes de François Fournier ne sont pas vaines, la guerre, celle que l'histoire appellera la « Grande » éclate, un an plus tard, le 3 août 1914, l'Allemagne déclarant la guerre à la Serbie et à la France. Durant toute cette période le député François Fournier parcourt le Gard et même la France entière pour des réunions politiques, mais aussi pour présenter sa fille Suzanne, la poétesse qui vient de faire éditer un recueil de poèmes : « D'Amour et de guerre ». Si le père n'oublie pas son village natal, la fille non plus, car elle envoie à Manduel, son livre au félibre Antoine Béraud dont les deux fils sont à la guerre. Et à 75 ans le félibre lui adresse ses compliments en vers et en provençal.

En février 1916, il intervient à la Chambre contre le projet de loi qui interdirait aux militaires et gradés, l'accès des cafés, bars, débits de boissons et restaurants. Quelques mois plus tard il est à Nîmes, à la Maison du Peuple pour donner une importante conférence « Un voyage en Orient ». En effet, il avait été missionné par le gouvernement vers les Dardanelles et Salonique.

Cette sombre période ne ralentit pas l'ardeur du député, bien au contraire. Et lorsque la guerre s'achève, François Fournier prépare sa campagne électorale, car il va se présenter pour la sixième fois en tant que député du Gard. Hélas, le 16 novembre 1919, il n'arrive qu'en cinquième position sur la liste d'Entente républicaine etc... c'est justement lui qui avait réclamé l'instauration du scrutin de liste. François Fournier s'implique alors à fond dans sa profession d'avocat et ce jusqu'à ce que l'heure de la retraite sonne.

Une fin tragique

François Fournier quitte alors Paris et vient s'installer avec sa fille Suzanne, dans l'appartement qu'il avait acheté à Nîmes peu avant la guerre de 14/18. Il est proche du village et ne manque pas de revenir souvent à Manduel, dans la modeste maison de ses parents qui lui sert d'« résidence secondaire » comme l'on dit maintenant. C'est l'occasion de rencontrer de vieilles connaissances et surtout son frère Henri qui avait épousé une manduelloise, Léonie Béchard, et qui après des années vécues à Montluçon était revenu à Manduel pour tenir le bureau de tabac.

1901: Un manduellois député !

La vie s'organise. François Fournier fréquente encore un peu les milieux socialistes nîmois, et Suzanne s'adonne toujours à la poésie. Puis arrivent les heures sombres de la seconde guerre mondiale, la vie n'est pas facile pour personne à l'heure des restrictions surtout en ville. Heureusement, de Nîmes à Manduel le chemin n'est pas bien long et François Fournier vient se ravitailler au village, des légumes, des fruits, quelquefois un poulet ou un lapin pour améliorer l'ordinaire. C'est ainsi que le 27 mai 1941, comme il le fait souvent, François Fournier prend le premier train reliant Nîmes et Avignon et s'arrête en gare de Manduel. Cette petite gare où les anciens ont pu voir une petite plaque émaillée ou un dessin naïf commentant la phrase : *Attention, un train peut en cacher un autre*.

Mais, ce matin-là François Fournier est-il un peu distrait ? Il traverse derrière le train qui vient de quitter la gare. Un autre train arrivant en sens inverse le happe. Lorsque le convoi peut enfin être immobilisé, on découvre le corps écrasé et mutilé. Branle-bas de combat, dans la petite gare. Il faut alerter par un téléphone de campagne, les instances supérieures de la SNCF en gare de Nîmes, la gendarmerie de Marguerittes et un médecin. Il faut un certain temps pour que tout ce monde se déplace et lorsque le docteur arrive sur place il ne peut que constater le décès de François Fournier.

Il faut faire transporter le corps à son domicile de Manduel, mais les rhéculs sont rares en cette époque troublée. Enfin, un paysan de Manduel avec sa charrette, s'annonce dans l'avenue de la gare. Lorsqu'il arrive à la hauteur du passage à niveau la gendarmerie l'intercepte. C'est l'autre François Fournier de Manduel (c'est son père) qui se rend à sa journée de travail dans les vignes ; il est réquisitionné d'office et on lui intime l'ordre d'aller ramener le corps, enveloppé dans une bâche que l'on a récupérée à la gare. Voilà le triste dernier voyage de François Fournier député socialiste du Gard, revenant pour la dernière fois dans sa maison natale. Ainsi la boucle était bouclée... mais bien tristement.

Michel FOURNIER

(Toutes les citations d'interventions et de discours de François Fournier, sont extraites du journal « Le Républicain du Gard »)

EDITO

Le Papet a déjà 7 ans ! C'est, comme chaque année, avec plaisir et curiosité que nous le découvrirons. Ce sont les années en 1 de 1871 à 1911 qui sont évoquées dans ce numéro. Nous y retrouverons des anecdotes, des événements légers ou graves, les sujets de préoccupations des manduellois de l'époque: changement climatique, incivilités dans la vie de tous les jours, aléas de la météo, débats politiques-qui font écho à nos préoccupations de 2011.

Mais c'est un Manduellois important qui a compté pendant de nombreuses années dans la vie politique de notre région et au niveau national qui occupe la « Une » de ce numéro. C'est en effet François Fournier, député du Gard, qui est cette année mis à l'honneur par un autre Fournier, Michel, que nous remercions de nous faire partager son insatiable curiosité, sa passion pour l'histoire de Manduel. Bonne lecture à tous !

Gérard Rival
1^{er} Adjoint au Maire

Pour information : 100 F en 1920 =
80 Euros ou 525 F en 2004

Au Conseil Municipal

Délibérations

Séance du 19 février 1871 A 3 h. du soir, le conseil municipal assisté des plus imposés étant réuni en nombre voulu par la loi, à la maison commune, dans la salle ordinaire de leurs délibérations sous la présidence du maire le Dr Caisselet Louis.

Les plus imposés : MM. Sabatier Granier, Audibert Etienne, Bertaudon Jacques, Rous Joseph et Rogier Louis.

Le président donne lecture au conseil du décret rendu à Tours le 22 octobre 1870, par les membres du gouvernement de la défense nationale, concernant les frais de solde d'équipement et d'habillement de la Garde nationale mobilisée.

Il donne aussi connaissance de la circulaire de M. l'Administrateur du Gard, en date du 30 même mois, portant que le contingent à fournir par la commune de Manduel, pour cette dépense est fixé à la somme de 14.961 FR. Les revenus communaux étant insuffisants, le maire propose le recours à l'emprunt autorisé par le gouvernement de la défense nationale : Un emprunt de 15.000 francs sera contacté par la commune de Manduel.

Séance du 12 mars 1871 A 2 h. du soir, les membres du conseil municipal de la commune de Manduel sont réunis.

Considérant qu'il est du devoir de l'administration locale de favoriser l'instruction publique et ainsi entrer dans les vues du gouvernement.

Délibère : Que l'instruction publique sera donnée gratuitement dans les écoles de garçons et de filles de la commune.

Séance du 22 août 1871 A 2 h. du soir les membres du conseil municipal de la commune de Manduel sont réunis.

Le maire expose que le sieur Baudouy Antoine, ex secrétaire de la Mairie qui a rempli ses fonctions pendant 25 ans avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloges a été atteint dans le mois d'octobre mil huit cent septante d'une attaque d'apoplexie occasionnée par l'exercice de ses fonctions qui le met dans l'impossibilité de se livrer à aucune espèce d'occupation et le prive par conséquent d'un modique traitement de 600 FR. que lui rapportait le secrétariat de la mairie.

En conséquence en raison des services que le susnommé a rendu à la commune pendant toute la période de temps ci-dessus désignée, le Maire invite le conseil municipal à voter une rente viagère de 250 FR. à titre de reconnaissance.

Séance du 2 décembre 1871 A 1 h. du soir les membres du conseil municipal de la commune de Manduel sont réunis.

M. le Maire expose au conseil municipal que les propriétaires riverains des fossés qui existent dans le territoire de la commune de Manduel, n'ayant pas nettoyé les dits fossés en temps voulu, il s'en suit que lorsqu'une avalanche de pluie a lieu, le village se trouve tout à coup submergé par suite de l'encombrement des buissons et immondices qui empêchent le libre cours des eaux.

Considérant que cet état de choses ne peut exister ainsi, prie M. le Préfet du Gard, de vouloir bien prendre un arrêté qui oblige les propriétaires riverains, cha-

cun en ce qui les concerne au nettoyage des dits fossés, afin que la commune ne se trouve pas de nouveau exposée à cet inconvénient dont les suites sont parfois préjudiciables aux intérêts de plusieurs habitants. Le suppléant en outre d'ordonner à M. l'Agent voyer de leur faire restituer les largeurs primitives, attendu que le conseil municipal a la persuasion qu'ils ont été involontairement rétrécis par les riverains.

Séance du 12 juin 1881 A 10 h. du matin, le Conseil municipal de la Commune assisté des plus forts imposés, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu de ses séances, en session ordinaire.

M. le Maire a exposé que par délibération du onze Mai dernier le Conseil Municipal a voté un emprunt pour la création des ressources nécessaires pour réaliser divers projets d'entretien, de réparations et pour l'achat d'une pompe à incendie, pour la création d'un Bureau Télégraphique et enfin acquitter une dette contractée envers MM. Audibert Clément et Combié Maurice.

Séance extraordinaire du 20 novembre 1881 A 2 h. du soir, le Conseil municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu de ses séances, en session ordinaire.

Le Conseil vu la somme allouée pour l'empierrement des rues, est d'avis d'autoriser Monsieur le Maire à traiter de gré à gré pour l'achat de pierres et de faire régir les travaux que l'empierrement nécessite.

MM. Mazoyer Blanc, Bouquier Eugène, Barban Bougarel et Jaume Mathieu sont nommés pour la commission chargée de l'exécution.

Séance du 5 avril 1891 A 10 h. du matin, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Sur proposition de Monsieur le baron de Pierre de Bernis, président de séance, le Conseil vote une somme de 50 FR. pour supplément du traitement du vicaire pour le premier semestre de 1891.

Séance du 10 février 1901 A 10 h. 30 du matin, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Le conseil municipal réuni en comité secret arrête la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite en cas de maladie au chiffre de 111 noms par application de l'article 14 de la loi du 15 juillet 1893.

Séance du 5 mai 1901 A 10 h. 30 du matin, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

M. le Maire donne communication à l'assemblée municipale d'une lettre en date du 12 avril dernier par laquelle M. le Directeur des postes et télégraphes fait connaître qu'il se propose de rechercher s'il ne conviendrait pas de doter l'agglomération de Manduel de trois distributions de courrier pendant toute l'année alors que, d'après le service établi cette troisième distribution n'a lieu qu'une

partie de l'année et ne se fait qu'à 8 h. du soir. Tandis qu'elle aurait l'avantage d'être faite de 3 à 4 h. du soir et permettrait ainsi de répondre aux lettres pressantes par le courrier du soir.

Séance du 1^{er} avril 1911 à 8 h. du soir M. Disset Bénédit, expose au Conseil Municipal qu'en vertu d'un arrêté Ministériel en date du 5 avril 1908, les bureaux de Poste à services restreints pourront prolonger les heures d'ouverture de 7 h. du matin à 9 h. du soir sans interruption, moyennant un rétribution de 400 FR. par an et à la charge de la commune.

Après les observations de quelques membres, à la majorité de 7 voix contre 4, la proposition est rejetée.

Séance du 15 avril 1911 à 8 h. 30 du soir M. le Maire expose au Conseil Municipal que sur plaintes déposées par les riverains du fossé dit la Ficine au sujet de mauvaises odeurs qui se dégagent des ordures qu'on y va déposer. Pour y remédier il y aurait lieu au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publique de fermer l'entrée du fossé par un portail en fer à claire voie. Le conseil, à l'unanimité, vote la fermeture du fossé.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une pétition de M. Charles Barnouin, sollicitant de prendre un arrêté pour empêcher les riverains de l'avenue de la Gare d'élever des constructions à moins de 10 mètres de l'alignement de la dite avenue, pour faciliter au cas où la commune voudrait l'élargir de 10 mètres de chaque côté pour embellir cette promenade.

A l'unanimité les membres présents rejettent la proposition de M. Barnouin, considérant que vu l'état actuel de l'avenue de la Gare, la largeur est plus que suffisante pour permettre aux promeneurs de circuler librement et sans danger de véhicules.

Séance du 14 octobre 1911 M. le Maire donne lecture des instructions préfectorales relatives à l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes en ce qui concerne les salariés communaux. En vue de ces instructions, le conseil dresse la liste des employés pour lesquels la commune doit opérer des versements patronaux : secrétaire de mairie, gardes champêtres, agent de police, conducteur de corbillard, porteur de dépêches, cantonnier, balayeur public. Le conseil vote à titre de contribution patronale la somme de 33,30 FR.

Séance du 18 novembre 1911 M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'horloge installée dans le clocher de l'église se dérange constamment et que, vu son mauvais état il est absolument impossible de la réparer. Après quelques observations, le Conseil est d'avis à l'unanimité de faire l'acquisition d'une horloge neuve et autorise M. le Maire à passer un traité de gré à gré avec la maison Odobery cadet à Morez-du-Jura pour une horloge neuve avec tous ses accessoires et mise en place, au prix de 1350 FR.

PLAINTES EN MAIRIE

L'an mil huit cent septante et un et le 26 novembre à 5 h. du soir, devant nous Caisselet Louis, maire de la commune de Manduel, canton de Marguerittes, département du Gard est comparue Mme Comte née Rébuffat, demeurant en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jour à 3 h. du soir, sa petite fille Clarisse Comte, âgée de 14 ans en passant devant la maison de la demoiselle Catherine, a été saisie par le bras et menacée par cette dernière.

« Qu'as-tu dit de ma sœur ? », lui disait-elle en l'agitant violemment d'une main et levant l'autre pour la frapper. La petite lui a répondu « J'ai dit ce que j'ai vu. » Heureusement la mère de l'enfant venant à survenir, la demoiselle Catherine Disset lâcha l'enfant en lui disant : « Quand ma sœur viendra, elle l'arrangera ! »

L'an mil huit cent septante et un et le 13 novembre à 10 h. du matin, devant nous Caisselet Louis, maire de la commune de Manduel, est comparu M. Ernest Legall, propriétaire à Redessan, domicilié à Nîmes, lequel nous a déclaré avoir reconnu que dans la nuit du 12 novembre courant on lui avait volé 750 kg. de souches environ dans une pièce de vigne qu'il possède sur le territoire de Manduel au quartier de Boisset.

L'an mil huit cent septante et un et le 13 décembre à 8 h. du soir, devant nous Caisselet, maire de la commune de Manduel est comparu Rainaud Jean, propriétaire âgé de 61 ans, lequel nous a déclaré que le 30 novembre, se trouvant à la bergerie communale avec son neveu Rainaud Louis Clément fils de Rainaud André Léon, et en présence de Mazoyer Etienne cultivateur, âgé de 44 ans et de Noailles André cultivateur, âgé de 35 ans, tous demeurant à Manduel, il aurait insulté son oncle, l'aurait traité de canaille, de voleur, lui disant : « Vous n'avez d'honnêteté dans votre maison que votre fils. Quand à vous plus tard vous le lui payerez ! » Les témoins susnommés ont affirmé de la véracité de ces insultes, sauf pourtant Noailles qui dit ne pas avoir entendu ces mots : Quand à vous plus tard vous le lui payerez ! Mazoyer affirme les avoir entendus ainsi que le comparant.

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le quinze février à 4 h. du soir a comparu le sieur Hugues Antoine, propriétaire, domicilié à Manduel, lequel nous a déclaré que ce jour'hui, étant allé se promener à sa pépinière qui se trouve au chemin de St-Gervasy, a constaté qu'on lui avait volé 200 plants racinés et greffés ; sur les 200 plants volés, 50 étaient greffés sur réparatrice et les autres sur alicante, bouchés et œil-

INAUGURATION DE LA MAISON DU PEUPLE

Un écho de cette manifestation vue par un journal de droite.

« Le Journal du Midi » 15 janvier 1911 Les prétendus républicains de la Maison du Peuple, viennent de se congratuler sous le manteau de la cheminée. Ils avaient choisi (on ne sait pourquoi) la fête des rois pour baptiser le local qui abrite les destinées de leur parti. Aussi dimanche dernier, avons-nous vu cette cohorte de bons apôtres venir saluer à la gare les orateurs qu'ils avaient invités pour cette mémorable journée. Il y avait là l'inévitable pincens-rire Compère-Morel, puis Sixte-Quentin et enfin l'enfant du pays citoyen Fournier, plus en forme que jamais.

Le cortège fit peu de temps après son entrée dans Manduel précédée par deux musiciens de la Garde, jouant l'un de la clarinette et l'autre du violon, ce qui ne manquait pas d'ajouter un peu d'harmonie à ce défilé. Les aînés choisis pour cette circonstance étaient du reste en rapport avec la fête du jour ; c'est pourquoi en guise de Marche des Rois nous avons entendu les aînés si démocratiques « l'Internationale » et de la « Carmagnole ». Le cortège pénétra après plusieurs tours de la Grand Place dans la Maison dite du Peuple où après un punch royal, suivi d'un apéritif d'honneur eut lieu le traditionnel banquet. Ce qui s'y mangea, ce qui s'y bu, ce qui s'y dit nul ne l'ignore, cependant il y eut après que l'on eût tiré la fève, un



(Document Lou Papet)

les trois orateurs satisfaits d'eux-mêmes suivis d'une partie (les purs !) des convives, se dirigèrent vers la gare. Enfin après de multiples poignées de main, le train emporta nos trois Quinze Mille. Quelques secondes plus tard, on ne percevait plus en guise de souvenir de cette journée bien républicaine, qu'un ironique et majestueux panache blanc de fumée sortant de la locomotive qui s'engouffrait sous le Grand Pont...

NOS ELUS

« Le Gard Républicain » 18 mars 1871

Un abus. - Nos députés ont droit à 5 places de chemin de fer pour se rendre à Paris, ce qui fait le total assez respectable de 3.500 places au moins qu'on leur donne gratuitement. Il a dû y avoir un traité passé à cet effet entre la questure et eux : C'est donc le gouvernement, c'est à-dire nous qui payons aux femmes et aux enfants, aux amis de nos honorables le plaisir d'aller visiter le grand et le petit Trianon. Or, voici, M. le Rédacteur ce qui s'est passé à Montpellier. Un des élus de l'Hérault a osé réquisitionner pour sa famille et pour lui un train spécial pour aller... à Versailles ? Non, vous n'y êtes pas, pour aller à... Toulon ! Le chef de gare s'est refusé, mais il a fallu rien moins que l'intervention du préfet pour lui faire payer ses cinq places.

Agréez, etc...
Un honnête commerçant
(qui voyage en troisième)

FAITS DIVERS

« Le Petit Républicain du Midi »
18 février 1901

Cheval sous un train. - Le nommé Maruège, de Manduel revenait de Marquies chercher du lait. Arrivé au passage à niveau situé non loin du poste tenu par M. Roques, la jardinière trouvant la barrière ouverte, se disposa à traverser la voie.

Mais par un malencontreux hasard, à peine le cheval touchait-il les rails qu'il broncha, s'abat et une de ses jambes va s'engager d'une façon si solide et si inattendue entre le sol et les rails que tous les efforts du patron et des secours accourus aussitôt ne furent pas suffisants à dégager la bête. Cependant le train de Tarascon était en gare de Manduel à 300 mètres au plus et celui de Nîmes de 5 heures, arrivait aussi à grande vitesse.

Il fallait donc se hâter si on ne voulait voir la bête horriblement écrasée. Force fut de s'emparer d'une hache et de sacrifier la jambe du cheval. L'animal désormais inutile fut achevé par l'équarisseur.

« Le Petit Républicain du Midi »
25 juillet 1901

Un service d'omnibus-tramways vient d'être établi de Nîmes à Manduel, vice-versa par MM. Gauthier frères. Départ de Nîmes place des Carmes : matin 6 h. 15, 11 h. 15 ; soir 4 h. 30. Départ de Manduel : matin 8 h. 05 ; soir 12 h. 30 et 6 h. 10. Les dimanches et les lundis un départ supplémentaire aura lieu à 6 h. du soir de Nîmes. Le voyage de 6 h. 45 du matin et de 6 h. 10 du soir passent par la gare de Manduel-Redessan.

« Le Républicain du Gard »
26 juillet 1911

Un escroc se disant ancien contrôleur des contributions directes, a été arrêté jeudi dernier par notre agent de police au moment où il s'apprêtait à quitter notre commune après avoir escroqué chez divers commerçants. L'escroc qui se nomme Giscard Mazet, est originaire de Néfies (Hérault) ; il était porteur d'une somme de 18,60 FR., il avait une tenue élégante ; il s'était présenté dans divers établissements porteur d'une vraie papiersasse de contrôleur pour mieux capter le public et offrir tous ses services pour la diminution des patentes

moeynant rétribution (bien entendu). Quelques commerçants se sont laissés aller aux sollicitations répétées de cet escroc ; ce n'est que chez M. David, boulanger, qu'il demandait une rétribution de 20 FR. pour opérer le dégrèvement du boulanger. M. David y voyant plus clair que le chevalier d'industrie, l'a fait aussitôt appréhender. Après avoir été écroué dans la geôle municipale, il a été dirigé entre deux gendarmes sur Nîmes.

« Le Journal du Midi » 17 novembre 1911

Écrasé par une locomotive. - Un terrible accident a ému la commune de Manduel. Avant-hier soir, M. Ferrières facteur desservant notre bureau de poste, a été écrasé par une locomotive. Il venait de faire sa levée à la gare lorsque, à 9 h. après avoir laissé passer le train de Tarascon sur Nîmes, il voulut traverser la voie pour entrer à Manduel, mais il n'avait pas aperçu une locomotive qui venait en sens inverse et qui avait été masquée par le train descendant : il a été complètement broyé. La malheureuse victime était âgée de 55 ans. Père de famille, Ferrières laisse une veuve et plusieurs enfants. Il était depuis 13 ans en service dans la localité.

Courriers

Manduel 16 avril 1871

Monsieur le Juge de Paix,
Le sieur BARBAN Jean n'a que 23 ans et n'est par conséquent pas majeur pour contracter mariage en vertu de l'article 160 du code civil.

Je crois par conséquent qu'un conseil de famille est indispensable à moins qu'une modification inconnue de moi puisse nous en dispenser. Ayez la bonté de me donner votre opinion à ce sujet.

Agrez Monsieur l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Maire SERVET, adjoint

Mon cher Monsieur Servet,
Voici l'explication de l'art. 160 vous pouvez y avoir toute confiance attendu que j'ai étudié cette question à fond. J'ai été maire de Chandernagor pendant quatre ans et ai vu si souvent ce cas se présenter.

« Si les pères et mères, et les ascendants sont tous décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le fils ou la fille qui veut se marier et qui est majeur de vingt et un ans, n'a besoin du consentement de personne. S'il est mineur de vingt et un ans, c'est-à-dire,

s'il n'a pas vingt et un ans il a besoin du conseil de famille.

Mais dans le cas actuel les parents de la jeune fille affirment que le futur âgé de 23 ans n'a plus ni père ni mère, ni autre ascendant il est par conséquent son maître et n'a plus besoin du consentement de personne.

Soyez parfaitement assuré que c'est la vérité et que vous pouvez procéder à ce mariage sans aucune crainte.

Agrez mes sincères salutations.

Votre dévoué Rieu

Nîmes, le 18 avril 1871

Taxe sur les billards et sur les cercles
Monsieur le Maire,

Je vous prie de me faire connaître avant le 20 de ce mois, le nombre approximatif de billards publics et privés, et celui des cercles, sociétés et lieux de réunion, existant dans votre commune.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Contrôleur des contributions directes.

Monsieur le Maire,

Avant mon départ pour Vals, hier pour onze heures du soir, je me suis rendu à la campagne. Mon meunier est venu me

trouver et m'a prié de m'adresser à vous pour certaines réclamations concernant les eaux de son moulin et que je me permets de vous transmettre parce qu'elles m'ont paru légitimes. J'aurais désiré m'adresser directement à vous et vous voir à cet effet. Mais n'ayant que quelques instants à rester à la campagne et la soirée étant avancée je me suis vu forcé de vous écrire.

Je viens donc en conséquence, vous prier d'avoir l'obligeance d'avertir les propriétaires riverains des différentes branches du cours d'eau qui aboutit à mon moulin d'avoir à nettoyer le lit ; attendu que depuis plusieurs années ce travail n'a pas été fait et que par suite les eaux n'ayant pas leur libre circulation, n'arrivent pas aussi facilement à l'écluse et portent un préjudice notable au fermier de mon moulin.

Je désirerais donc, Monsieur le Maire, que vous preniez certaines mesures à cet effet pour faire cesser un pareil état de chose en suivant les usages et coutumes du pays à cet égard.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement ma demande, daignez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

(Signature illisible)

Nîmes le 7 août 1871

Guerre de 70 : Courriers officiels

Nîmes le 25 février 1871

Monsieur le Maire,

Par ordre de Monsieur l'administrateur je viens vous prier de vouloir bien me renvoyer les plombs des vingt-six fusils déposés par vous mobilisés à la Mairie de Manduel avant leur départ. Je vous ferai observer qu'il vous avait été adressé 30 fusils et que par conséquent vous devriez m'en renvoyer 30.

Agrez Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Capitaine d'armement M. Picheral

Perpignan le 25 janvier 1871

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 23 janvier j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous vous êtes mépris sur la nature de la rétrogradation du nommé MAZOYER, Sergent-major au 22^{ème} de Ligne. Ce n'est pas comme vous pouvez le croire par mesure de répression, mais sur l'initiative même du sous-officier, qui ne se sentant pas d'aptitudes suffisantes pour remplir les fonctions de sergent-major au dépôt a demandé à son chef de corps à faire la démission d'un galon pour être placé comme sergent dans la première compagnie de

signée pour rejoindre l'armée.

C'est ce qui a eu lieu, et le nommé MAZOYER est parti le 23 du courant pour Bordeaux, comme sergent dans la 9^{ème} Compagnie de marche du 22^{ème} de Ligne.

Recevez, Monsieur le Maire l'assurance de ma considération distinguée.

Le Général de division
Commandant la 11^{ème} Division militaire

Manduel le 7 juin 1871

Monsieur le Colonel,
J'ai l'honneur de m'adresser à vous espérant que vous aurez la bonté de me faire parvenir les renseignements suivants.

Les parents du nommé Barbier Antoine, soldat dans votre régiment, soldat qui a été fait prisonnier par les insurgés, du 23 au 29 mars dans le 15^{ème} arrondissement, rue Blomet n°17 (Paris), où il était logé chez le sieur Rigaud Gustave, serrurier à Chaville Grand rue n°94. Les parents de ce jeune homme me chargent de vous prier de nous faire parvenir de ses nouvelles si toutefois cela vous est possible, comme il se trouvait à Paris, lorsque cette ville a été prise par les troupes. Quelle a été la destinée de cet enfant dans ce moment terrible ? Telle est la question que se posent ses parents et qui m'a déterminé à vous écrire, persuadé que je suis, que vous serez assez bon de prendre en considération les cha-

grins d'une famille qui craint pour la vie de ses enfants.

Recevez, Monsieur le colonel l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire Louis Caisselet

54^{ème} de Ligne - N°161

La Roche-sur-Yon le 14 juin 1871

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 6 juillet courant, que nous avons interrogé les nommés Gasquet Louis et Ferraud Félix, soldats du 54^{ème} de ligne, prisonniers de guerre à Magdebourg avec le nommé Gibiard Célestin, de votre commune lesquels nous ont assuré que ce dernier était entré à l'hôpital de Magdebourg (Prusse), vers le 18 novembre 1870 et qu'il y était mort, deux ou trois jours après ; qu'ils n'étaient pas témoins du décès et qu'ils en avaient eu connaissance par d'autres camarades, lesquels servent actuellement dans des régiments envoyés en Afrique.

Recevez, Monsieur le Maire l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Conseil d'administration du 54^{ème}
Le Major M. Bertrand

Et l'ange ne vint pas !

En cette fin du XIX^{ème} siècle, Manduel est un petit village tranquille d'environ 1.000 habitants, on y trouve des commerçants traditionnels et le reste de la population est constitué de familles de paysans. Il y a cependant les Chauvidan, une famille bien modeste, voire pauvre, qui a deux occupations principales dans le village, ils sont chiffonniers et fossoyeurs de père en fils. Le fait que chez les Chauvidan les hommes savent jouer du tambour, la mairie leur a confié l'emploi de crieur public, ce qui est un petit complément à leurs modestes revenus. A Manduel chaque famille avait un surnom, celui des Chauvidan était Lou Prince qui était porté de génération en génération par l'aîné de la famille.

Hors, au début de l'été 1881, se produisit un événement exceptionnel qui eût un retentissement dans tout le département. Le petit Louis Chauvidan âgé de 11 ans, qui aime suivre son père au cimetière, commence à avoir un comportement bizarre, il aurait eu, dans ce lieu de repos éternel, la vision d'un ange descendu du ciel. Au début les manduellois ne prêtent pas trop attention aux dires de l'enfant, le temps passant, on arrive à se poser tout de même des questions... et si c'était vrai ?

Déjà, des villages voisins des personnes malades viennent au domicile des Chauvidan, le petit Louis promet de probables guérisons mais pas pour tout de suite. La famille étant presque dans la misère, des personnes charitables apportent des provisions, ou des vêtements, de nombreux nîmois viennent en voiture à cheval pour visiter l'enfant et apportent souvent des friandises. Un journaliste qui écrit dans « Le Journal du Midi » fait aussi le déplacement et nous donne quelques détails peu reluisants sur le visionnaire et sa famille :

« C'était un enfant pas plus haut que le bout d'un gendarme, couvert d'un habit peut être restauré pour la circonstance et d'un chapeau d'une propreté douteuse. Qu'il portait à la crâne, le rire et la joie sur les lèvres, tout comme le premier gamin venu... »

« Je ne parle pas du père, on le connaît, il est assez mal noté dans l'opinion publique pour que je daigne y faire l'honneur d'une appréciation ici. Je ne dirai qu'une chose. Si c'est lui qui inspire son fils, il attire sur lui des responsabilités qu'il payera cher. Car ce n'est pas impunément que l'on se joue de la multitude et des lois. Il aurait dû apprendre à son fils (ce qu'il sait peut-être depuis longtemps) à dire sa prière, à quitter son chapeau, si non pour le saint du moins pour la foule. C'était là un brin de convenance. Que voulez-vous, nous avions à faire à un ancien catholique qui a tourné au sûr et qui est devenu, en devenant républicain, ivrogne, imple et moqueur d'une

population qui l'estimait jadis. C'est le vrai type du citoyen radical, c'est le vrai type d'un F. M. ... »

Bien entendu, ce sont là les propos d'un journal de droite (je n'ai pu consulter les journaux de gauche), à noter aussi que le clergé ne s'est pas mêlé de cette affaire, et le curé de Manduel s'est tenu loin de ces démonstrations de foule.

Le fait est que le manège dure depuis des semaines, l'enfant a toujours ses visions et si l'ange le visite, c'est pour lui seul. Hors, vers la fin août, qui était déjà la période de la fête votive de Manduel, Louis annonce qu'une prochaine nuit, l'ange descendrait et serait visible par tous. La nouvelle se répand comme un trait de poudre, qui à pied, qui en charrette ou en voiture attelée, les gens se dirigent vers le cimetière du village. Cette nuit-là il y avait en ce lieu de repos, presque plus de vivants que de morts. La foule se presse autour du lieu des apparitions, le petit Louis et ses parents arrivent, on s'écarte, on fait place et la famille tombe à genoux. Et dans la nuit douce et étoilée d'août, cantiques et prières s'élèvent et la foule attend l'apparition promise de l'ange.

On surveille les réactions de l'enfant, mais voilà que celui-ci s'endort sur les genoux de sa mère, son père s'éloigne un moment, il est minuit le petit Louis entrouvre les yeux, s'étire et... se rendort. Les personnes les plus proches guettent un signe sur le visage de l'enfant endormi, on s'impatiente un peu, quelques personnes pressent les mains de l'enfant on lui demande s'il voit quelque chose, si l'ange va encore tarder, alors il ouvre les yeux et bredouille dans un demi sommeil :

« Me rappelle pas ça que m'an dit de dire... » (Je ne me rappelle pas ce qu'ils m'ont dit de dire), l'enfant s'exprime naturellement en patois.

Comme il se doit les visiteurs sont déçus d'avoir été dupés et chacun se retire faisant les commentaires d'usage. Mais laissons le journaliste du « Journal du Midi » tirer la conclusion de l'affaire : « Mais le charme est rompu, c'est assez, baissez la toile et filez, car le rôle a été joué et le public agacé pourrait bien vous jeter des marrons... »

(Ce récit a été réalisé en s'appuyant sur « Le Journal du Midi » du 27 août 1881 et sur le livre de Germain Roux « Manduel... mon village »)

Michel FOURNIER



(Document M. Tchintcharadze)

NOS ELUS

« Le Gard Républicain » 3 mai 1871

Jonquières. - A Jonquières, le vote du 30 avril a été marqué par une violation inqualifiable. L'ancien parti bonapartiste (c'est tout dire) aurait envahi la mairie, brisé l'urne électorale et jeté ou brûlé les bulletins de vote, lesquels, paraît-il ne leur étaient pas favorables. Dire que ce parti s'intitulait : le parti de l'ordre !!!

« Le Petit Républicain du Midi » 18 mai 1911

Beaucaire. - La dernière séance du Conseil municipal de Beaucaire a été marquée par les plus violents incidents. Au cours d'une discussion orageuse, plusieurs conseillers se sont réciproquement traités de menteurs, de calomnieux et de fripouilles et une mêlée générale se produisit entre les édiles, qui s'étaient armés des candelabres de la table. L'intervention des agents de police fut seule mettre fin à ce déplorable pugilat et la séance fut levée au milieu d'un concert de sifflets, rapidement organisé par les assistants.

FOIRES & FÊTES VOTIVES

« Le Gard Républicain » 16 et 17 août 1871

Foire de la St-Roch. – Aujourd'hui jour de foire, notre ville présente l'aspect le plus animé. Les transactions sont nombreuses et les prix bien tenus. Nous avons remarqué des groupes très nombreux autour des pressoirs pour raisins. Il était impossible de mettre les pieds sur le bosquet de l'Esplanade où se tient le marché aux bestiaux, tant était grande l'affluence d'acheteurs et de vendeurs. Les magasins profitent aussi du grand nombre de campagnards venus à l'occasion de notre foire. L'heure est maintenant aux ventes importantes ; à ce soir les bibelots et les jouets des marchands forains. Nous ne terminerons pas sans parler des Provintiques innombrables de charrettes de Provence qui nous ont apporté de bonnes provisions de balais, d'aux, d'oignons et de melons.

« Le Gard Républicain » 28 août 1871
Foire de la St-Roch. – Tout le monde a vu ou entendu parler de la machine à émouder et décortiquer les amandes et les grains de toute sorte inventée par notre compatriote M. André, qui n'est pas seulement un confiseur émérite, mais est aussi un esprit des plus inventifs. Il était frappé depuis longtemps de la difficulté, de la perte de temps et du déchet que produisait la casse des amandes par les moyens connus et il n'eut ni repos que le jour où il imagina la petite machine que nous avons en hier sous les yeux et que l'inventeur eut la gracieuseté de faire fonctionner devant nous. Sa pièce principale est une roue de granit, qui exerce sur les amandes une pression calculée, les fait éclater, il n'y a plus ensuite qu'un simple triage à faire. Nous ne pouvons qu'adresser nos remerciements et nos félicitations à M. André.

« La Gazette de Nîmes » 30 septembre 1871

Foire de la St-Michel. – Aujourd'hui a eu lieu à Nîmes la foire de la St-Michel. Les habitants de nos campagnes s'étaient rendus en grand nombre à ce rendez-vous annuel, mais on a remarqué que les vendeurs étaient les plus nombreux. On sait que c'est à cette foire que nos ménagères font leurs provisions pour l'année. Les denrées étaient en grande quantité et malgré cela les prix ont été élevés. Ainsi les coings, belle qualité étaient offerts à 2,50 FR. la douzaine ; les qualités inférieures ont obtenu 1 fr. à 1,80 fr. les aulx se sont vendus 60 centimes à 24 gousces, en belle grosseur ; les autres valaient de 20 à 50 centimes. Les melons ont bien tenu leurs prix ; les oignons se sont aussi bien vendus. Les balais ont obtenu, suivant la qualité : 6,50 FR., 7 FR et 7,50 FR. la douzaine.

On a remarqué, pour la première fois, sur le marché, des aulx d'Espagne. Cette espèce de petite dimension s'est vendue 1,50 FR. les 96 gousces.

« Le Petit Républicain du Midi » 5 août 1891

Jonquières et St-Vincent. – Le maire de la commune de Jonquières et St-Vincent a l'honneur d'informer le public que la fête votive aura lieu cette année le dimanche 9, lundi 10 et mardi 11 août. Voici le programme :

Samedi 8. – Ouverture de la fête par des salves d'artillerie. Sérénades aux autorités et retraite aux flambeaux avec le concours de Philharmonique de Jonquières ;

Dimanche 9. – Inauguration des écoles : à 9 h. réception des autorités législatives et administratives dans une salle des écoles ; 11 h. défilé du cortège officiel, précédé de la musique dans les principales rues de Jonquières ; à midi, banquet populaire dans la grande salle des écoles ; à 2 h. deuxième défilé du cortège officiel et ouverture des bals sur la place de la Fontaine, café Recoulin et au grand café Agnier ; à 2 h. 30 collation offerte par la municipalité aux élèves des écoles laïques ; à 8 h. illumination des nouvelles écoles et édifices communaux ; à 9 h. 30 magnifique feu d'artifice devant les écoles fourni par la maison Alange.

Lundi 10. – A 9 h. 30 du matin, distribution des prix aux élèves des écoles communales ; à 3 h. grande course de taureaux provenant de la fameuse manade Reynaud, 25 FR. de cocarde. Dans cette course paraîtront les célèbres fauves : le Furet, l'Eclair, le désiré et le Tigre.

Mardi 11. – A 10 h. du matin course d'une vache pour la jeunesse avec une cocarde de 5 FR. ; à 3 h. grande course de vaches, avec 20 FR. de cocarde. Pendant toute la durée de la course, la musique exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Comme les années précédentes, la fête sera brillante. Les deux bals richement décorés et illuminés, seront servis par des orchestres de premier choix. L'accueil le plus sympathique sera réservé aux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur Présence.

« Le Petit Républicain du midi » 27 septembre 1891

Rodilhan. – Programme des amusements divers qui auront lieu à l'occasion de la fête votive. Dimanche 27 à 10 h. du matin : le pot cassé, la corde sensible, les trois sauts ; à 11 h. ouverture du bal sur le Pont-du-Vistre, orchestre de 50 musiciens. Après-midi et le soir grands bals et cafés chantants.

Lundi à 10 h. du matin : course à la corde d'un taureau dans les rues du village ; à 2 h. du soir, grande course de 6 taureaux de la célèbre manade de M. Maroger du Caillar. Tous les taureaux seront porteurs de cocardes avec primes.

Les étrangers qui nous honoreront de leur présence trouveront bon accueil de la part des habitants.

« Le journal du Midi » 25 mai 1911
Bellegarde. – La fête votive aura lieu les 27, 28, 29 et 30 mai. Voici le programme :

Samedi 27 à 6 heures du soir, salves d'artillerie. Dimanche 28 à 9 heures du matin, mâit de coeagne, concours de boules réservés aux joueurs de la localité. Après-midi grand concert sur la place publique par la lyre Beaucairoise. Lundi 29 mai, à 10 h. du matin course d'une vache emboulée avec cocarde primée, réservée aux amateurs de la localité. A 3 h. grande course de taureaux de la manade Reynaud du Caillar. Toutes les cocardes seront primées. Mardi 30, à 10 h. du matin course d'une vache emboulée réservée à la jeunesse du pays. Le soir à 3 h. grande course de taureaux et vaches avec cocardes primées. Concerts, bals dans les principaux établissements. Attractions diverses sur la place de l'Hôtel de Ville. Bon accueil est réservé aux étrangers. La commune ne répond d'aucun accident.

« Le Journal du Midi » 26 mai 1911
Beaucaire. – A la foire de l'Ascension, M. le Commissaire de police rappelle aux intéressés que l'usage des serpenteaux, gisclets à poudre et à parfum, confettis multicolores est formellement interdit. Des procès-verbaux seront impitoyablement dressés contre les contrevenants ainsi que les marchands qui ne tiendraient pas compte de ces observations. De plus, ces derniers seraient mis en demeure de fermer immédiatement leurs baraquements.

« Le Petit Républicain du Midi » 16 août 1911

Garons. – Samedi 19 à 18 h. ouverture de la fête locale. Dimanche 20 à 10 h. du matin distribution de bons de pain et de viande aux indigents. Bals champêtres, pavoisement et illuminations ; Lundi à 8 h. du matin, courses d'enfants, prix à chacun des premiers arrivants. A 10 h. course de cycliste réservée à la jeunesse garonnaise : 1^{er} prix A10 fr. ; 2^{ème} prix 5 fr. A 3 heures de l'après-midi, grande course de six taureaux, tous porteurs de cocardes. Mardi 22, course de taureaux et vaches, tous porteurs de cocardes

« Le Républicain du Gard » 3 septembre 1911

Rodilhan. – Le comité organisateur de la fête de Rodilhan a l'honneur de porter à la connaissance de tous les coureurs que la course qui devait être locale, sera régionale ; Tout coureur pourra prendre part à l'épreuve. Itinéraire : Rodilhan, route de Beaucaire à St-Vincent, aller et retour soit 20 kilomètres.

Le président du comité a décidé que la course aura lieu mardi 5 septembre, départ 4 h. du soir. Le comité ne répond d'aucun accident qui pourrait survenir pendant la course. Les concurrents sont priés de se faire inscrire chez M. Moline, cafetier au Mas Neuf ou chez le président.

Liste des prix : 1^{er} prix 10 FR. en espèce ; 2^e un maillot Peugeot ; 3^e une paire de moutons à tondre ; 4^e un timbre de bicyclette ; 5^e une bouteille de liqueur ; 6^e une bouteille de liqueur.

« Le Journal du Midi » 13 octobre 1911

Bellegarde. – Le maire de Bellegarde a l'honneur de prévenir le public que la foire aura lieu le lundi 16 octobre, sur la place neuve, mise gratuitement à la dis-

position des marchands de bestiaux. La course de taureaux sera donnée le mardi 17 octobre et l'arrivée à cheval ayant lieu dans la matinée, les parents sont priés de veiller sur leurs enfants.

Distractions

« Le Journal du Midi » 15 octobre 1891

Li biou an escapa. – Avant-hier soir, à la nuit tombante, la population de Beaucaire était mise en émoi par l'entrée en ville de taureaux camargues échappés de la course de Bellegarde. Aussitôt le cri bien connu de « Li biou an escapa », retentit de toutes parts ; mais avant qu'il ait fait le tour de la cité, les taureaux qui avaient parcouru certains quartiers, répondant partout la terreur et l'épouvante, renversant chaises et tables des cafés, avaient déjà fait plusieurs victimes parmi lesquelles un vieillard de 75 ans, le nommé Meissonnier, dit le Vieux Beaucaire, qui grièvement blessé, a dû être transporté à l'hôpital. Mme Reynard, laitière, née Josselme, qui faisait sa distribution, a reçu plusieurs coups de corne, son état est grave ; Mlle Moureau, fille du charcutier de ce nom a été également blessée à la tête et au dos ; enfin M. Trivier a été promené sur la tête d'un taureau dans

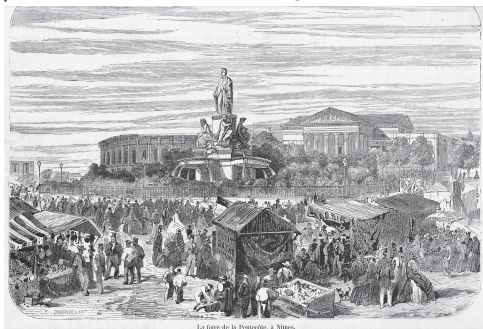
plusieurs rues. Une lutte s'est engagée entre un toréador du nom de Martin et une vache absolument furieuse. Martin terrassé et acculé contre un mur, allait être éventré lorsque ses camarades accoururent et détournèrent l'animal. Cette vache a pu être maîtrisée et enfermée. Quant aux autres taureaux, l'un a fui dans la direction de Tarascon, les autres auraient repris la route de Bellegarde.

« Le Journal du Midi » 13 avril 1891

Combats de coq. – On annonce que la direction des arènes va inaugurer un genre de spectacle tout nouveau pour nos populations du midi. Elle est sur le point de traiter avec un impresario d'outre-Manche, actuellement à Nice, dont la spécialité est d'offrir en spectacle au public, des combats de coqs. Cette attraction est très connue et très appréciée chez nos voisins les Anglais. Reste à savoir si elle sera goûtée de nos populations méridionales. Cela permettrait de rompre avec la monotonie des courses libres, devenus par trop fastidieuses.

« Le Républicain du Gard » 26 mars 1911

Concert de gala. – On nous annonce pour dimanche, à la Maison du Peuple, un grand concert de gala, avec une troupe de tout premier ordre. Inutile ici, de faire



La foire de la Pentecôte, à Nîmes.

Document, Michel Fournier

CHEZ NOS VOISINS

« La Gazette de Nîmes » 7 janvier 1871

Redessan. – Depuis plusieurs jours, M. Leverrier et les ingénieurs Dumont et Maistre installent, au sommet de la tour de l'horloge, des appareils destinés, dit-on, à établir, pour les besoins de la défense, un système de signaux reliant Nîmes à la vallée du Rhône.

« Le Gard Républicain » 2 avril 1871

Fourques. – On demande un médecin à Fourques, canton de Beaucaire (Gard) ; ce village est situé à 3 km d'Arles et sa population est de 1.500 habitants. S'adresser à M. le Maire.

« Le Journal du Midi » 2 juillet 1871

Grau-du-Roi. – Depuis le 1^{er} juillet un bateau à vapeur fait le service entre Aigues-mortes et le Grau, et les voyageurs apprécient ce mode de locomotion qui les fait correspondre facilement avec les trains de ou pour Nîmes. Malheureusement ce service n'est pas régulier. Que quelques amateurs surviennent et louent le bateau à vapeur – comme cela est arrivé jeudi – pour aller faire une promenade en mer, les voyageurs qui comptaient sur le bateau, restent en panne sur le quai d'Aigues-mortes et attendent des heures entières qu'une barque quelconque les transporte au Grau.

« La Gazette de Nîmes » 13 juillet 1871

Nîmes. – Hier en nous promenant sur le quai de la Fontaine nous avons, précisément à l'endroit fréquenté par les lavandières vu plusieurs petits gaillards ayant bien dépassé l'âge de raison et se baignant en costume de Paradis terrestre. Nous pensions qu'il est inutile de fournir aux passants des sujets d'étude d'académie et, malgré le voisinage de la charmante promenade du temple de Diane, il n'est pas du tout nécessaire de se montrer sur le quai en tenue de l'Eden.

Nous aimerions voir les baigneurs affublés du caleçon réglementaire.

« La Gazette de Nîmes » 21 juin 1881

Jonquières. – La variole qui sévit chez nous a déjà frappé ici trois coups mortels. De là des bruits alarmants que l'exagération grossit sans cesse. Les voyageurs peuvent passer sans frayer dans les bureaux de la diligence à Jonquières. Nous comptons près de 2.000 âmes. Or dans les mois d'avril à juin nous n'avons eu à déplorer que la mort de trois personnes. Ces chiffres mis en présence ne sont-ils pas de nature à rassurer le public ?

« La Gazette de Nîmes » 13 juillet 1881

Beaucaire. – Hier dimanche, à la course de taureaux espagnols dont nous gardons un profond souvenir, s'est produit un accident qui aurait pu avoir des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d'un taureau, véritable lion, qui l'a lancé à deux mètres dans l'espace au milieu du cirque. L'imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l'animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé aux applaudissements de la foule, grâce surtout au courage et au sang-froid du nommé Azais dit Mimi.

« La Gazette de Nîmes » 9 décembre 1881

Meynes. – La concession des chemins de fer de Remoulins (Uzes) à Beaucaire, vient d'être donnée à un entrepreneur dont l'activité est bien connue. Espérons que l'administration sera prévoyante et disposera notre station de manière à la faire servir de point de départ (ou de jonction) à la future ligne d'Uzes à St-Gilles par Meynes, Jonquières et Bellegarde.

« Le Petit Républicain du Midi » 8 décembre 1891

Jonquières. – Notre commune est actuellement dépourvue de médecin. Justement émus d'une situation si préjudiciable à la santé et à l'intérêt des habitants, le Conseil municipal et la Société de secours mutuels « Les droits de l'Homme », dans une pensée

l'éloge des artistes qui la composent. Ses succès jusqu'à aujourd'hui en ont prouvé la haute valeur. Nous nous contenterons simplement de citer leurs noms : les Wilfrids, duettistes à voix de l'Eldorado ; Murice's, le comique populaire ; Lili de Garla, diseuse du Casino d'Alger ; Pit, baryton de grand opéra ; Mme Phryné, chanteuse à voix ; Dubois, chanteur de genre ; Ferrer, le sympathique diseur, etc.

Nul doute qu'avec un pareil programme, la salle ne soit trop petite pour contenir les personnes qui viendront applaudir cette phalange. La direction informe le public que le spectacle est absolument une soirée de famille et que petits et grands peuvent y assister sans crainte.

Sports

Mandel. – Nous apprenons avec un vif plaisir que notre jeune concitoyen Louis Lempereur est arrivé troisième dans la course des professionnels qui a précédé dimanche dernier le premier pas cycliste organisé par le Club Lion Nimois. Etant resté pendant tout le trajet dans le peloton de tête, il est arrivé à une longueur du premier et à un quart de roue du second. Agé tout à peine de dix-sept ans, nous espérons que ce vaillant pédaleur ne s'arrêtera pas là et qu'il continuera à nous émerveiller par ses prouesses dans les prochaines courses cyclistes. Nous le prions d'agréer nos félicitations et nos encouragements.

« Le Petit Républicain du Midi » 19 juin 1911

Montfrin. – Dimanche dernier, M. Seyssaut Léon père, qui promenait tranquillement sur le cours de la république, a été littéralement assommé par une boule qui, ayant fait un ricochet est venue le frapper violemment au-dessus de la tempe droite. Le sang s'échappait de la blessure, et ce ne fut qu'après un bon quart d'heure de soins empressés, qu'il a pu être reconduit à son domicile, dans un état qui présentait un caractère sérieux de gravité.

de philanthropie ont décidé d'offrir un traitement fixe de 1800 fr. au docteur en médecine qui désirerait s'établir à Jonquières. Notre commune qui compte environ 1600 habitants, offre une situation avantageuse étant donné la proximité des villages voisins très faciles à desservir.

« Le Petit Républicain du Midi » 17 avril 1901

Bouillargues. – Avant-hier, vers 9 heures du matin, la diligence qui fait les services entre Nîmes et Arles est devenue subitement la proie des flammes avant d'arriver à Bouillargues. Le feu a pris on ne sait trop comment. Les voyageurs ont eu juste le temps de descendre ; ils ont eu une grande frayeur mais en revanche ils ont eu le spectacle d'une patache en flammes. Le conducteur est retourné à Bellegarde chercher au dépôt de M. Coulomb, une voiture pour continuer son service.

« Le Petit Républicain du Midi » 8 mai 1901

Fourques. – L'avant-dernière nuit, près le pont du Petit Rhône, des malandrins ont arrêté un cultivateur à qui ils ont enlevé une montre et sa chaîne, ainsi qu'une somme de 10 fr. ; ils ont terrassé et frappé le nommé Blein, berger et lui ont soustrait 70 l. et un paquet de tabac. Un charretier dont ils avaient déjà arrêté la charrette a tiré plusieurs coups de revolver en l'air, ce qui a effrayé les voleurs qui se sont enfuis.

« Le Journal du Midi » 24 janvier 1911

Redessan. – Dans la nuit du 20 courant des malfaiteurs ont pénétré par effraction, en passant par la fenêtre chez M. Henri Peytaud, fermier où ils ont fait main-basse sur une quantité de viande de cochon, saucisson, 2 pains et même un plat de viande tout prêt et chez M. Mazel, où ils ont été dérangés par ce dernier, ils ont soustrait un couteau, du pain et 50 centimes. Ils ont essayé vainement chez M. Coulangue, où la fenêtre a résisté et chez M. Granat où ils ont été dérangés par la fille qui venait de se lever. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Au bonheur des dames

C'était avant le réfrigérateur

Lorsqu'après avoir « fait le plein » dans les super ou hypermarchés, vous rentrez chez vous, la première chose que vous faites, c'est de placer denrées périssables et boissons au réfrigérateur et les produits surgelés au congélateur. Mais comment donc faisaient nos aïeux avant l'invention de cet appareil électroménager qui trône dans toutes les cuisines ?

Les ménagères d'antan devaient faire preuve d'astuce, et elles en avaient fort heureusement. Tout d'abord les petits commerces de proximité présentaient moins de produits et les ménagères n'allaient qu'à l'essentiel, le superflu n'existant pas encore. Les épiceries étaient ouvertes tous les jours y compris le dimanche et les ménagères achetaient certains produits en petite quantité ne faisant jamais de grandes provisions. Le café s'achetait à la livre ou à la demilivre, tout comme le sel, quant au beurre c'était parfois par 100 grammes que l'épicier coupait dans une grande motte avec le « fil à couper le beurre » et plaçait dans un épais papier gris de qualité très ordinaire.

Quant à la viande, les villageois n'en avaient pas tous les jours sur leur table et de nombreuses familles élevaient un cochon. Dès l'avoir tué, on mangeait aussitôt la viande fraîche, ainsi que le boudin et la charcuterie s'écoulait tout au long de l'année. Une petite pièce ou une chambre inoccupée lui était consacrée, un grand saloir recevait les jambons que l'on recouvrait d'un tulle, bien souvent c'était celui du mariage ou de la communion et les saucissons pendus à des barres s'élevaient à la convenance de chacun. On élevait aussi des poules dans la moindre petite cour, pour avoir sa

provision d'œufs, car on ne mangeait de la volaille que les dimanches et jours de fête. A cette époque les œufs pouvaient être conservés longtemps à l'abri de l'air, les ménagères les enfouissaient dans des jarres remplies de blé ou d'avoine, les retrouver était un jeu destiné souvent aux enfants. Les clapiers trouvaient toujours leur place, même parfois à l'intérieur des maisons, dans le cellier, ou sous les escaliers.

Le poisson n'était pas courant, à part les morues salées que l'on trouvait suspendues aux plafonds des épiceries. Dans le Buffalon et le Tavernole où coulait une eau limpide tout au long de l'année, les grandes pluies, amenaient des eaux boueuses, et il n'était pas rare de voir des personnes allant y pêcher des anguilles.

Sur le plan légumes, beaucoup de villageois possédaient un jardin plus ou moins grand. Quant à ceux qui n'en possédaient pas, ils pouvaient toujours se servir chez les jardiniers et les jardinières qui installaient souvent leur charretton sur la place et c'était ainsi la vente du producteur au consommateur. A cette époque l'on ne consommait que des légumes et fruits de saison.

Pour les boissons, on se contentait du vin de sa production, de l'eau du puits et de quelques fontaines municipales, car l'eau courante n'était pas encore installée dans le village. Le puits était, bien évidemment, source de fraîcheur, on en trouvait dans les cours souvent à l'ombre d'un figuier mais aussi à l'intérieur des maisons. C'était un peu le réfrigérateur de l'époque, l'été on y descendait au bout d'une corde, un panier à bouteilles pour le vin et l'eau, ainsi la famille pouvait boire frais, mais pas glacé. Et le luxe était de faire une boisson gazeuse le fameux Lithiné du

Docteur Gustin. Des petits sachets de papier dans une jolie boîte en fer et que l'on ne pouvait acheter qu'en pharmacie. Il suffisait de remplir une bouteille avec l'eau de la pompe (il n'y avait que celle-là) et d'y faire tomber lentement la fameuse poudre blanche et de refermer aussitôt la bouteille hermétiquement. Pour cela il suffisait d'avoir une bouteille de limonade à fermeture mécanique avec un bouchon en vaisselle, dans chaque maison on avait soit une bouteille de limonade Jules Fabregoul de Nîmes ou Lizon-Ros de Beaucaire, ou de bière de la brasserie Moutet de Mende. A table on servait souvent l'eau fraîche dans ces ravissantes cruches à deux anses, en terre vernissée, ce qui actuellement n'est qu'un bel élément de décoration, mais qui, à cette époque-là était un objet très utilitaire. Lorsque le paysan allait aux champs, il emportait sa boisson dans une bouteille habillée de morceaux de sacs de jute que l'on mouillait abondamment et qui refroidissait par évaporation.

Dans ce havre de fraîcheur qu'était le puits, on descendait aussi, mais sans l'immerger, un seau dans lequel on pouvait placer des aliments et surtout le beurre qu'on avait pris soin de mettre dans un grand bol contenant de l'eau. Tout cela, bien entendu protégé par un torchon ou un grillage à moustiquaire, par souci de propreté. Le grillage à moustiquaire était aussi utilisé pour ces fameux garde-manger que l'on suspendait dans des pièces fraîches et dans les courants d'air pour les protéger des souris et des mouches. Endroit idéal pour la nourriture et les fromages en particulier.

Nos ancêtres qui ne possédaient pas notre confort moderne imaginaient aussi bien des astuces pour rendre plus agréable leur vie de tous les jours.

Michel FOURNIER

La Table de Clorinde

Puisque c'est l'été et la saison où l'on allume son barbecue, pourquoi ne pas épater vos invités en ressassant une vieille recette d'aubergine.



Aubergines au grill

Prenez des aubergines un peu charnues mais pas trop, lorsque la braise de votre barbecue est prête, si c'est un appareil au gaz, lorsque la chaleur est suffisante, prenez les aubergines entières et placez-les sur la grille. Tournez de temps en temps les aubergines avec une pince, et non une fourchette afin de ne pas les percer. Lorsque elles commencent à devenir molles et que la peau boursouffle (10 minutes environ), retirez-les de la grille, vous pouvez-en attendant de les servir, les laissez sur la « plancha », si votre barbecue en est muni. Sectionnez alors le pédoncule, fendez les aubergines en deux avec un couteau pointu et déposez-les dans chaque assiette. Salez la chair, arrosez-la avec un peu d'huile d'olive dans laquelle vous aurez fait mariner une persillade (évidez le vinaigre, mais usez du poivre). On peut déposer sur chaque moitié un anchois. Attention c'est chaud ! Il ne reste plus aux convives qu'à déguster la chair à la petite cuillère.

Confiture au jus de figues

Cueillez de préférence des figues de fin de saison, car elles sont plus sucrées, sinon toutes autres figues que vous sucrerez. Faites les bouillir dans de l'eau chaude, vous aurez auparavant, confectionné un cornet avec un torchon (blanc si possible) muni de deux anses pour pouvoir le suspendre. Lorsque vous jugez les figues suffisamment cuites, emplissez le cornet de toile que vous aurez suspendu au-dessus d'un récipient, laissez un peu refroidir et, exprimez fortement le jus des figues en tordant le torchon. Lorsque vous aurez récupéré tous le jus refaites-le cuire longuement et doucement, après y avoir ajouté les fruits selon votre inspiration, ou la saison, afin qu'ils se confisent. Des quartiers de citrons ou d'oranges, des morceaux de poires, de citre, etc., nos grands-mères y ajoutaient même des morceaux de petites tomates vertes ou de carottes.

Surprise désagréable !...

Mon pauvre homme !



Vous pouvez remporter toute votre marchandise, car depuis que nous avons les « Lithinés du Docteur Gustin », papa et maman ne veulent plus entendre parler de bouteilles d'eaux minérales, et ils ont bien raison puisque chacun de ces petits paquets remplace une de vos bouteilles !

Les Lithinés du Docteur Gustin permettent de composer soi-même l'atmosphère d'une eau minérale légèrement gazeuse, alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure, qui se mélange à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis. La boîte de 12 paquets fait 12 litres d'eau minérale pour Un franc.

(Document B.N.F.)

1871 « Le Courrier du Gard » 9 septembre

Meubles vernis et cirés. - Lorsqu'un meuble verni se trouve par une cause quelconque, sali ou dépoli, il faut tout simplement le laver avec une éponge fine légèrement imbibée d'eau, puis l'essuyer avec un linge doux. On ne doit jamais se servir d'étoffe de laine pour essuyer les meubles vernis parce que la laine les raye.

Les meubles polis à la cire, conservent presque indéfiniment leur brillant, si on a le soin de les frotter tous les jours avec un morceau d'étoffe de laine un peu rude. Si les meubles ont été négligés, on les frotte d'abord avec un linge imprégné d'huile d'olive ou de noix, puis on les essuie bien avec un linge ou une étoffe propre. Ensuite on les passe à l'encastrique. Si les meubles ont des taches autres que celles produites par l'eau ou la boue, comme par exemple pour les tables de salle à manger, avec de la sauge, on les nettoie avec un morceau d'étoffe trempé dans du lait bien chaud, qui enlève toutes les taches.

1881 « L'Indépendant du Gard » 30 janvier

La nouvelle de l'invention d'un métier à fabriquer la vraie dentelle se confirme. Ce métier peut fabriquer toutes les dentelles qui, jusqu' alors, ne pouvaient être faites qu'au fuseau à la main, telles que les Valenciennes, maille ronde ou maille carrée, Malines, Blondes, Guipures, Chantilly (dentelles noires, etc.). Ce métier peut reproduire tous les genres même les plus antiques, aujourd'hui si recherchés et pour lesquels il serait presque impossible de trouver des ouvrières. Certes il reste encore beaucoup à faire pour que les dentelles à la Jacquard de Calais, Cambrai, Lyon et Lille, parviennent à atteindre le fini et le type de la dentelle au fuseau. Mais qui peut prévoir où les perfectionnements s'arrêteront !

« Le Journal du Midi » 26 mars 1891
Le jus de tabac. - Jusqu'ici, le jus de tabac avait été employé pour tuer les pucerons et les insectes. M. le Docteur Schwitzer a en retirer de bons effets dans l'angine diphtérique. Il a remarqué que les tziganes qui ont l'habitude de chiquer sont généralement réfractaires aux maladies infectieuses surtout celles

qui se localisent dans la gorge. Aussi a-t-il songé à essayer le tabac sur des diphtériques. Il se sert d'un extrait alcoolique de jus de tabac : 2 à 2,5 gr. de ce jus qui s'accumule dans le tuyau d'une pipe, sont mélangés à 35 à 40 gr. d'alcool. On filtre et on obtient un liquide rouge-brun avec lequel on badigeonne les parties malades. Ces badigeons ne provoquent aucun symptôme d'intoxication tabagique. Pour les adultes, il recommande le gargarisme suivant : 2 gr. de feuilles de tabac que l'on fait infuser dans 200 gr. d'eau bouillante, on filtre et on gargarise. Ce traitement a été employé chez soixante diphtériques et il les aurait sauvés presque tous !

« Le Journal du Midi » 27 mars 1891

Les bœufs de Pâques. - Les bouchers d'Alais sont loin de vouloir se laisser perdre les anciens usages, les vieilles traditions, au moins, en ce qui concerne la promenade des bœufs de Pâques. C'est ainsi qu'on pouvait voir, mercredi, 6 superbes bœufs et 2 fort belles vaches, parcourir nos rues, sous la conduite d'un toréador, oh ! mais d'un vrai toréador, costumé dans toutes les règles de l'art et précédé d'une fanfare. Une autre superbe paire de bœufs, également de forte taille, étaient également promenés en ville, précédés de hautbois et de tambours. Que l'on vienne dire que les vieilles coutumes s'en vont !

« Le Journal du Midi » 15 avril 1891

Colis postaux et diligences. - Une décision de la direction générale des postes charge les constructeurs de diligences de distribuer à domicile ou de porter en gare, les colis postaux, moyennant une rétribution de 0,25 c. : 2,000 localités bénéficieront de cette innovation.

« Le Journal du Midi » 29 avril 1891

Tarascon. - La reine Victoria a passé hier à 9 h. en gare de Tarascon, où elle s'est arrêtée 46 minutes pour dîner. Le train spécial se composait d'une machine, un fourgon de tête, un coupé-toilettes, deux coupés-toilettes, quatre compartiments de première, deux salons lits. Les salons royaux comprenaient deux lits et une chambre, deux compartiments de 1^{re} classe et trois coupés-toilette. Elle arriva demain à Cherbourg à 8 h.30 du soir.

Service pharmaceutique de nuit

Nous rappelons au public qu'un service pharmaceutique de nuit existe depuis 1879 à la PHARMACIE CENTRALE Rue de la Curatelle, 18

La Maison Universelle Maubé frères

Informez sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des Fêtes du Jour de l'An ses magasins resteront ouverts le Dimanche 31 décembre toute la journée. Ils seront fermés le Jour de l'An à partir de Midi.

Plus de têtes chauves

Eau Malleron, seul inventeur, hautes récompenses, 44 Médailles (20 en Or) Traitement spécial du cuir chevelu, arrêté immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forfait). Avis aux Dames : conservation et croissance de leur chevelure même à la suite de couches.

Gratuits renseignements et preuves F. MALLERON, chimiste, rue de Rivoli, 85

Avis important : une dame applique à son cabinet un procédé chimique inoffensif qui enlève tous poils et duvets si disgracieux chez les dames ; on ne paie qu'après succès. On peut appliquer soi-même.

Sirop de Raifort iodé

Le Sirop de Raifort iodé de Grimaud, dans lequel l'iodé est à l'état de combinaison intime avec le suc de raifort, est une sorte de panacée pour les enfants qui en éprouvent ensuite la bienfaisante influence. Aussi, les écoulements par le nez et les oreilles, l'inflammation, la rougeur des paupières, les gurgures, les boutons, le gonflement des glandes du cou et les croûtes de lait, ainsi certains du lymphatisme, guérissent-ils très vite, et le plus souvent sans aucun traitement, par l'usage du Sirop de Raifort iodé de Grimaud

Phénol Sodique Liquide

Du docteur Dussaud, pharmacien 1^{re} classe 9, place de Rome à Marseille Anti-puante, cautérisant, anti-épidémique, astringent, insecticide, désinfectant, hygiénique, indispensable surtout en temps d'épidémie, guérissant et assainissant les brûlures, engelures, coupures, piqûres, morsures, gale, dartres. Dépôts : chez MM. Bellière, Gamel, Combes, pharmaciens à Nîmes

Pâte et Sirop d'Escargot

De Mure, pharmacien de 1^{re} classe à Pont-Saint-Esprit « Depuis cinquante ans que j'exerce la médecine, je n'ai pas trouvé de remède plus efficace que les escargots contre les irritations de poitrine. »

Dr Chrestien de Montpellier

La pâte et le Sirop d'Escargot de Mure sont les plus puissants médicaments contre les fluxions de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, asthme et coqueluche. Dépôts : à Nîmes dans les pharmacies de MM. Aubanel, Bocoynan, Montégut, Berillie-Fournier, Rouvière, Combes et Riffard.

Société des Eaux de Vergèze

Cette EAU est la seule qui ait la propriété de ne pas décomposer le vin. C'est la plus bienfaisante et la moins coûteuse des Eaux minérales. Les personnes qui voudraient avoir un dépôt sont priées de s'adresser à l'entrepôt général à Nîmes. Etablissement des Bains froids, des Bains chauds et des Bains de Boues aux Bouillens, à dix kilomètres de la gare de Vergèze.

AGRICULTURE

De la vigne au tonneau

Vigne, vigneron,
Gai luron ron, ron
Prends ta bêche et ta serpe
et laboure et taille,
Pense à ma futaile.

Voilà le refrain d'une chanson que l'on nous apprendait à l'école communale et qui se chantait sur l'air des « Cordelles » qui, en fait, n'est pas un air traditionnel provençal. Il est bien loin le temps où, à Manduel, les paysans faisaient leur vin à la maison et le conservaient dans des tonneaux. Plus tard, lorsque la cave coopérative fut créée en 1926, les coopérateurs allaient chercher leur part de vin dans des tonneaux et y conservaient leur provision pour quelques mois.

Des tonneaux, il y en avait de toutes tailles et ils changeaient de nom selon leur contenance, qui variait selon les régions: le foudre (de 700 à 10.000 l.), le demi-muid (600 l.), le fût (de 225 à 500 l.), la barrique (de 20 à 200 l.).

Il y avait donc au village autour de la vigne et du vin, des artisans spécialisés, une race d'homme qui connaissait bien son travail, car certaines fabrications demandaient de la précision. En particulier, les tonneliers devaient se tenir à des mesures extrêmement précises afin que les douelles de bois se joignent bien ensemble et que les cerclages de bandes de métal les resserrent parfaitement depuis les jantes hautes et basses, les plus étroites jusqu'au milieu ventru du tonneau.

Nous ne rentrerons pas dans des détails de cette fabrication qui touche à la fois le bois et le métal, et qui demande un véritable savoir-faire et un coup

d'œil infallible. Bien évidemment si, pour les grands vins, ou les alcools, on utilise toujours le chêne, bois noble, on peut aussi tailler des douelles dans d'autres essences comme le châtaignier, le robinier et le frêne.

Ces bois étaient préparés par des merrandiers (1) et fournis à la longueur voulue, après des années de séchage au grand air. L'art du tonnelier entre en jeu, il faut rassembler en cercle les douelles, vérifier l'arrondi et les joints à l'aide de gabarits. Il pose alors les premiers cercles provisoires en métal, dispose cette carcasse au-dessus d'un brasero pour la chauffer vivement et l'arroser d'eau chaude durant une demi-heure. Le tonnelier peut alors poser les autres cercles de métal et remet le tonneau enfin bâti sur le brasero. Il ne reste plus qu'à tracer, aussi avec une grande précision les deux fonds circulaires et les ajuster sur le tonneau avec un tire-fond.

Après avoir percé le trou de bonde, le tonnelier éprouve l'étanchéité à l'eau chaude. Il enlève les cercles provisoires, polit les douelles et place le cerclage définitif qu'il a lui-même recourbé et riveté. Il ne reste plus qu'à percer un des cercles et installer le robinet pour le soutirage du vin. Voilà les principales étapes du travail de tonnelier, presque d'une précision d'horloger.

Si le tonnelier fabriquait les tonneaux, il exécutait aussi les réparations. À l'approche des vendanges, les paysans sortaient tonneaux, fûts ou barriques dans la cour et parfois dans la rue, pour les « embiquer » (2) à l'eau et vérifier l'étanchéité de ces récipients restés vides, pour certains durant des mois. À la moindre petite fuite, le tonneau était ramené chez le tonnelier pour réparation.



Des tonneliers manduelliens : à gauche Evariste Thibaud et à droite Etienne Mailhan (Document: Michel Barbani)

Il est bien évident que les foudres ne pouvant être déplacés, ils étaient détartrés manuellement sur place. Leur grand volume permettait à un homme d'y entrer par une trappe prévue à cet effet, mais l'utilisation du méchage au soufre était chaque année la cause de mortelles intoxications.

Dans son livre « Manduel à travers les âges », Marcel Jouffret cite deux tonneliers manduelliens : Evariste Thibaud (notre photo) qui avait son atelier au n°1 de l'actuelle rue de la Paix et sa cave à l'impasse de la Paix et Paul Disset au n°1 de la rue de la Madeleine.

Michel FOURNIER

(1) **Merrandiers** : artisans qui préparent les merrandes ou douelles, contrairement aux planches, ces bandes de bois qui constitueront le tonneau, ne sont pas scées, mais fendues selon le fil du bois.

(2) **Embiquer** : terme provençal qui signifie, imbibé d'un liquide ; alors que s'embiquer signifie boire outre-mesure, se saouler.

« La Gazette de Nîmes » 8 mars 1871
Dégâts sur les oliviers. – Les froids extraordinairement rigoureux de cet hiver ont atteint l'agriculture méridionale dans une source importante de ses produits. Sur toute la zone qui s'étend de Perpignan à Nice, les oliviers ont été frappés de mort. Leurs feuilles jaunies et desséchées donnent aux plantations un aspect de tristesse et de désolation. Sauf quelques points privilégiés où l'on peut encore voir des branches vertes, on dirait que le feu du ciel est venu consumer la plupart des végétaux. Dans le Gard, le mal est très sérieux de la limite du département de l'Hérault au territoire redessiné.

« Le Gard Républicain » 3 avril 1871
Le phylloxera. – La maladie dont souffre la vigne tient, selon M. Félix Boyer à l'appauvrissement du sol en sel de potasse. Il propose en conséquence de donner à la vigne du nitrate de potasse, associé au fumier ordinaire, à la dose de 150 kg. à l'hectare environ et d'y ajouter, quand cela sera possible, les cendres des sarments et des herbes ou arbustes parasites. Plusieurs expériences lui ont démontré que l'insecte quittait les terres imprégnées de potasse pour celles qui en étaient privées. Il croit que son traitement suffira pour donner à l'arbutie la force et triompher du mal. Il est en tout cas incontestable que la fumure qu'il propose préparerait admirablement le sol pour toute culture qu'on ferait succéder à celle de la vigne. Un agriculteur a ébouillonné une souche : l'insecte est mort, l'arbutie a résisté.

« La Gazette de Nîmes » 13 juillet 1871
Prêt de chevaux. – On prête à M. le Ministre de la guerre l'intention de faire mettre à la disposition des agriculteurs environ 12.000 chevaux ou juments provenant des corps de cavalerie et d'artillerie.

« Le Gard Républicain » 11 août 1871
Marché de raisins. – Malgré la dernière grêle et le phylloxera, tout nous fait pressager une excellente récolte de raisins. Tous les matins sur nos marchés arrivent de grandes quantités de raisins blancs dits de balance, de belle couleur et parfaitement mûrs, aussi les cédent-ils à 10 centimes la livre et même 15 centimes le kg. Il est regrettable que

les vignerons de nos pays aient leurs caves encore pleines, non par le fait de la consommation, mais par la difficulté des transports. Espérons pourtant que la direction des chemins de fer fera tous ses efforts pour leur procurer le plus prompt écoulement.

« Le Courrier du Gard » 15 août 1871
Le phylloxera. – Traiter sans retard les vignes atteintes. Choisir pour le moment, comme insecticide, un des quatre liquides suivants :
Acide phénique cristallisé, 1 kg. eau 900 litres ;
Acide phénique ou carbonique du commerce à l'état liquide, 10 l. eau 990 l ;
Huile de cade, 2 ou 4 litres, urine d'hommes ou d'animaux 998 l ;
Polysulfure de calcium à 12 1/4 Beaumé, 100 l. eau 900 l.

« La Gazette de Nîmes » 14 septembre 1871
Vendanges. – L'oidium a fait, cette année, il est vrai, très peu de mal ; mais les progrès incessants du phylloxera les alarment et avec raison justifient l'avenir de la viticulture sous un aspect assez triste. Les vendanges sont pourtant en pleine activité dans les départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard. Les raisins ont mûri, cette année, d'une manière très inégale. Les fortes chaleurs du commencement d'août ont hâté la maturité des grappes qui ont pu résister aux ardeurs rayons d'un soleil tropical, ou grillé les raisins sur les coteaux calcaires où le feuillage est rare. Dans la plaine les fruits ont mûri tardivement. Nous devons dire aussi que les orages qui se succèdent depuis quelques jours dans notre région ne sont pas faits pour relever les viticulteurs des dommages causés par la variabilité de la température, l'oidium et le phylloxera. Il faut s'attendre à une très médiocre récolte.

« Le Courrier du Gard » 2 décembre 1871
Les oliviers. – Malgré la perte partielle de nos oliviers causée par les grands froids de l'hiver dernier, la récolte de cette année sera encore assez bonne. Si les arbres des bas-fonds ont dû être coupés et jetés au feu, ceux des hauteurs sont chargés de fruits très sains. Aussi l'huile sera excellente et d'un prix relativement modéré.

« Le Gard Républicain » 12 décembre 1871

Fraude sur les graines de vers à soie. – Des négociants prussiens fraudeurs en ce moment au Japon, une fraude à grande échelle. Ils achètent de toutes mains et sans nul précaution une foule de cartons de graines de vers à soie avariés et à vil prix qu'ils expédient à Marseille où ils comptent les vendre comme produits de première qualité. Que nos *magnaneries* se défient donc de cette spéculation. Qu'ils n'acceptent que des graines de vers à soie portant le cachet de maisons honorables de France ou d'Angleterre.

« Le petit Républicain du Midi » 29 janvier 1891

Echenillage en 1891. – Par arrêté préfectoral, en date du 23 janvier, il est adjoint aux propriétaires, aux fermiers, aux colons ou métayers, ainsi qu'aux usultiers et aux usagers de procéder à un échenillage complet sur les immeubles qu'ils possèdent et cultivent ou dont ils ont la jouissance ou l'usage du 1^{er} au 25 février 1891. (Toutefois, dans les bois et les forêts, cette mesure n'est applicable qu'à une lisière de 30 mètres). Ils doivent ouvrir leurs terrains pour permettre la vérification ou la destruction, à la réquisition des agents.

« Le Petit Républicain du Midi » 21 octobre 1891

Marché des vins. – Grâce au beau temps notre marché du 19 a été très fréquenté et très animé. Parmi les affaires traitées ces jours derniers on signale : Cave Lavalley en Camargue, 2.000 h. à 14 FR. ; Cave de Bardet en Camargue, 7.000 h. à 15 FR. ; Cave Valz à St-Laurent, une partie de 3.000 h. à 18 h. Cave de Campuzet, près de Nîmes, 4.000 h. à 21 FR. ; Cave Emile M-Thurn, près de Nîmes, 2.000 h. à 22,50 FR. On cite en outre, comme vendues quelques caves importantes, mais à prix encore inconnus.

« Le Petit Républicain du Midi » 28 août 1901

Les vendanges. – Depuis quatre jours, on a commencé dans le Gard, la cueillette des raisins dits petits-bouquets. Cette semaine on commencera d'en couper ferme des raisins du côté de St-Laurent d'Aigouze et d'Aiguemortes, mais les grandes vendanges proprement dites ne commenceront que la semaine

METEO

« L'Indépendant du Gard » 16 janvier 1881
La neige. – Vendredi 14 janvier, la neige a fait son apparition à Nîmes ; le samedi à 8 h. du matin, elle avait une épaisseur de 40 à 45 centimètres, à midi le temps s'est radouci, espérons que cela continuera.

« Le Journal du midi » 18 janvier 1891
Le mauvais temps. – après une accalmie de quelques jours, nous voilà revenu au mauvais temps. Cette nuit le thermomètre est descendu jusqu'à 10 degrés au-dessous de zéro. Les nouvelles que nous recevons du département et de la région nous annoncent que le mauvais temps est général partout. De Beaucaire, on nous signale que le Rhône est complètement pris. Ces jours derniers alors que l'atmosphère était moins désagréable, on patinait sur les rives du fleuve.

« Le Courrier du Gard » 21 mars 1891
Dégâts dans les arbres fruitiers.

– Le froid a sévi d'une manière si rigoureuse que les récoltes en terre ont eu à beaucoup souffrir. Nous avons déjà parlé de la mortalité des oliviers. Les figuiers sont presque tous morts et il sera presque partout nécessaire de les couper au ras du sol, leurs rejets donneront du fruit dans deux ou trois ans. Les grenadiers ont été également fortement atteints par la gelée. Les abricotiers, les pruniers, les coignassiers, les pommiers et les poiriers n'ont pas souffert et végètent avec force. Dans le Gard et les départements limitrophes, les blés avaient fort mauvaises apparences quand les gelées ont cessé et que la terre a été débarrassée de la neige. Mais les pluies survenues le mois dernier et la chaleur du soleil qui prend de la force tous les jours ont fait reverdir même des terres qu'on s'attendait à être dans la nécessité de semer en blé de mars.

« La Gazette de Nîmes » 22 avril 1871

Lune rousse. – La lune rousse a commencé, cette année, le 19 avril à 7 h. 13 du soir ; elle finira, le 19 mai à 10 h. 50 du matin. On appelle lune rousse celle qui commence en avril. La lune de mars a commencé le 21, c'est elle qui a servi à déterminer la fête de Pâques.

« Le Gard Républicain » 12 septembre 1871

Orage. – Un orage des plus violents a éclaté sur notre ville cette nuit. Pendant plus d'une heure la pluie n'a cessé de tomber à torrents. Les éclairs sillonnaient l'air sans interruptions et un roulement de tonnerre épouvantable ébranlait les maisons. La foudre est tombée en plusieurs endroits. Aux arènes où plusieurs pierres ont été brisées, notamment un morceau des sculptures qui supportent le fronton de la grande porte ; à la grande horloge, où le fluide a fondu une partie des rouages ; au Café Menard où une cheminée a été démolie.

« Le Gard Républicain » 7 novembre 1871

La Fontaine en crue. – Les pluies de ces derniers jours ont produit une

crue considérable à la fontaine. Les eaux tombent en catacactes avec une abondance inaccoutumée et les curieux se rendent en pèlerinage jusqu'à la source d'où le flot s'élance en bouillonnant. Il y a eu un débordement du Vistre au pont de la Servie. La cabine du receveur de l'octroi a été un moment submergée, elle a résisté cependant à l'inondation, mais l'employé s'est vu exposé aux plus grands périls et forcé de passer la nuit sur sa petite table. Une grande partie de la plaine est convertie en lac.

« Le Journal du Midi » 19 mars 1891
Changement de climat. – La température de Paris devient chaque année de plus en plus froide. M. Camille Flammarion se pose des questions : « Est-ce que cet abaissement de température va continuer et devenir de plus en plus marquée ? Retournons-nous graduellement à la période glaciaire, ou bien, sans aller plus loin, notre climat va-t-il se transformer à ce point que la culture de la vigne des cendres de plus en plus vers le sud ? »

« Le Journal du Midi » 21 mai 1891

La gelée blanche. – Le mauvais temps continue. La gelée blanche de la nuit avant dernière a causé de grands ravages. Sur plusieurs points de notre région, la récolte des fruits est très compromise, la gelée a particulièrement éprouvé les vignes. Nous avons déjà signalé les ravages causés aux vignobles de la plaine de Beaucaire. Les vignes ont également beaucoup souffert à Bellegarde, Manduel, de même qu'à Aigues-Mortes, Caisargues et Bouillargues. Plusieurs vignobles des environs de Nîmes ont été gelés en partie.

« Le Journal du Midi » 15 octobre 1891

Montfrin. – Les débordements du Gardon ont causé de graves accidents. La jetée en aval du Pont de Montfrin, à l'entrée du village, a été complètement emportée par les eaux. Ces travaux très importants étaient à peine terminés. Deux maisons situées à l'entrée du village et riveraines du Gardon se sont écroulées ce matin. Fort heureusement, pressant les dangers, les habitants avaient fui. Le fils de M. Cancell, âgé de 6 ans, a disparu dans le Gardon, on n'a pu encore retrouver son cadavre. Les dégâts causés par le débordement des eaux sont considérables. La population est consternée.

« Le Petit Républicain du Midi » 23 octobre 1891

Marguerittes. – L'orage a causé de graves dégâts. Les maisons avaient de 20 à 40 cm. d'eau. Les chemins sont ravagés, les olivettes et les vignes sont dans un état déplorable. Les trois sources du Fossillon sortent de la gressure d'un demi-muid. Le tour de nos boulevards présente un aspect impossible à décrire. C'est curieux dans un pays sans rivière, de voir l'eau nous envahir avec la rapidité d'un torrent.

prochaine. Dimanche des milliers de vendangeurs venant de la Lozère et de l'Ardeche ont traversé notre ville pour se rendre sur divers points du département. D'après les bruits qui courent un assez grand nombre d'italiens auraient été embauchés pour les vendanges.

« Le Journal du Midi » 22 juin 1911

Les parasites de la vigne. – Ils sont venus cette année rendre visite à notre vignoble : pyrale, cochylys et altise, qui, jusqu'à l'an passé avaient délaissé

notre territoire, font actuellement des dégâts considérables et l'on peut sans exagérations compter la récolte diminuée presque de la moitié par leur ravages. Les viticulteurs poursuivent avec opiniâtreté la lutte contre les maladies cryptogamiques, mais ne savent souvent que faire pour lutter contre la cochylys ou la pyrale. Les produits employés à base d'arséniate de plomb n'ont donné aucun résultat. Quant à la nicotine, elle est trop rare. L'Etat se doit d'en pourvoir à brève échéance les viticulteurs de la région.

CHASSE

« La Gazette de Nîmes » 26 août 1871
Impôt sur la chasse. – On assure que l'impôt sur la chasse aura désormais pour base le nombre de chiens dont le chasseur sera possesseur. La taxe sera de 5 FR. par chien et 10 FR. pour le port d'armes. Cette mesure pourrait d'autant plus être adoptée qu'elle est déjà connue pour donner de bons résultats au Trésor, dans certains cantons de Suisse où elle est adoptée.

« Le Journal du Midi » 6 avril 1891
Commune de Bouillargues. – Madame Cros, propriétaire du Château de

Rodilhan et de toutes les terres en dépendant, porte à la connaissance du public que, pour garantir ses vignes des dégâts considérables qu'y occasionnent les chiens, elle fera, à partir du 5 avril courant, déposer dans ses terres des boulettes de viande empoisonnée.

« Le Journal du Midi » 31 mars 1911
Nous annonçons au public que Louis Thibaud habitant au mas de Montplaisir en tournée de chasse à l'étang de Campuzet a abattu un aigle mesurant 1,70 m. d'envergure. Nous félicitons M. Thibaud pour son bon coup de fusil et il n'en est pas à son premier essai.